



# Déclaration liminaire CTM Formation continue

24/11/2020

Monsieur le Président,

En cette année perturbée par la crise sanitaire, l'Alliance du Trèfle souhaite rappeler la nécessité de poursuivre les efforts consentis en matière de formations initiale et continue.

Avec les conditions sanitaires, et même si elles ne peuvent remplacer complètement les formations en présentiel, le développement des formations en distanciel permet aux agents de se former, y compris certains qui, jusque-là, ne prenaient pas le temps de se former compte tenu des déplacements générés.

Le bilan d'activité montre pour 2019, avant l'épidémie de Covid-19, une baisse du nombre d'agents formés en administration centrale et dans les services déconcentrés. Nous souhaitons disposer des chiffres distinguant l'administration centrale, les DRAAF-DAAF et les DDI, alors que le BOP 215 déconcentré, permettant aux délégués régionaux à la formation continue (DRFC) d'organiser les formations, baisse tous les ans inexorablement.

Il serait aussi utile de voir la répartition par thématique de ces formations dispensées : techniques, managériales, gestion, économique... L'Alliance du Trèfle reste très attachée au maintien de la formation technique car notre ministère spécialisé ne doit pas perdre ses compétences.

Sur les formations liées au label, un bilan genré des stagiaires ainsi que le détail entre les agents formés en administration centrale et dans les services déconcentrés (DRAAF-DAAF d'une part et DDI d'autre part) serait nécessaire. Pour la formation « les clefs du management du télétravail », l'Alliance du Trèfle regrette de disposer uniquement d'informations chiffrées sur les formations de l'administration centrale, alors que les DRFC ont également organisé des formations.

Alors que les chantiers de transformation de la Fonction Publique (secrétariats généraux communs, réorganisation des directions départementales interministérielles...) se poursuivent, l'Alliance du Trèfle souhaite connaître la position du ministère en termes d'organisation de la formation : une gestion à quel niveau ? De qui relèveront les décisions pour les formations métier alors que le taux d'agents de catégorie B formés est déjà faible ? Enfin qui seront les futurs gestionnaires RenoirH dans les secrétariats généraux communs et comment assurer la poursuite de leur formation ?

Sur la mise en œuvre d'un module RenoirH formation, les données consolidées de cet outil permettront certainement un meilleur suivi de la formation au sein du MAA mais l'Alliance du Trèfle demande aussi une vraie vigilance sur la protection des données individuelles concernant la formation.

La qualité de la formation initiale nous inquiète aussi. Quel est le devenir de l'INFOMA dont les agents, notamment ceux travaillant sur le site de Nancy, sont toujours inquiets, et sans visibilité, sur leur avenir ? Nous attendons le rapport définitif annoncé lors du comité technique ministériel du 5 novembre.



Sur la formation initiale, une autre inquiétude concerne l'accueil par le MAA en 2021 de stagiaires de fin d'étude de Master 2. Alors que plusieurs étaient habituellement accueillis dans les services du MAA, en particulier en administration centrale, cette année, les demandes sont bloquées sans explication. Or les étudiants vivent actuellement une situation extrêmement angoissante (cours en ligne, risque d'isolement, angoisse de ne pas trouver un premier travail, et ... aucune réponse à leur demande de stage de fin d'étude).

Face à cette situation, il est de la responsabilité du ministère de leur apporter des réponses rapidement.

La formation professionnelle doit offrir des dispositifs personnalisés et adaptés permettant la modernisation du service public pour le bien de la communauté de travail. L'accompagnement des agents est un levier essentiel pour qu'ils puissent acquérir des compétences tout au long de leur vie professionnelle. Mais, comment assurer cet accompagnement alors que les effectifs des DRFC continuent à fondre ? Est-ce encore un rôle supplémentaire dévolu à l'encadrement intermédiaire d'accompagner les agents, en particulier ceux qui souhaiteraient utiliser leur compte personnel de formation (CPF) ? Sur l'utilisation des CPF, une vue générale serait d'ailleurs souhaitable et permettrait de mieux faire connaître ce nouveau dispositif aux agents.

L'Alliance du Trèfle souhaite que cette fonction de conseil, d'accompagnement, facilitant la valorisation de l'expérience de chacun et permettant son évolution soit professionnalisée. Elle rappelle aussi sa désapprobation de voir les budgets en constante diminution alors que la formation doit accompagner les grands changements liés à l'actualité (plan de relance, Brexit, etc.) mais aussi les transformations de la fonction publique.

Nous vous remercions de votre attention.